Envoyé en préfecture le 11/04/2026
Reçu en préfecture le 11/04/2026
Publié le
ID : 029-212900641-20260401-2026040105-DE

DÉPARTEMENT
DU FINISTÈRE
COMMUNE DE GOULVEN

Mairie 29890 GOULVEN

Tel : 02.98.83.40.69
mairie-goulven@orange.fr

-oOo-

Nombre de conseillers
en exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11
Quorum : 6

Date de convocation :
26/03/2026

Date de publication et
d'affichage :
__/04/2026

Délibération
n° 2026.04.01.05

OBJET :

DESIGNATION DES REFERENTS DE LA COMMUNE POUR L'EGALITE FEMMES HOMMES

DÉLIBÉRATION N°05 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le 1er du mois d'avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle communale de la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes Marie-Claire ACQUITTER, Béatrice CARIOU LECOQ, Anne-Marie DESTOUR, Elyane LE POMMERAY, Julie GUERIN ; messieurs Vincent DENISE, Régis FEGAR, Yves ILIOU, Aymeric LAFARGUE, Jean-Jacques LE BRAS, Philippe MAZET.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : sans objet.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme CARIOU-LECOQ.

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il convient de désigner des référents communaux pour travailler au sein de la commission égalité femmes-hommes de la Communauté Lesneven Côte des Légendes.

Mme Julie GUERIN et M. Yves ILIOU se proposent d'être les référents de la commune de Goulven.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- **DE NOMMER** Mme Julie GUERIN et M. Yves ILIOU en tant que référents de la commune de Goulven à la commission de travail pour l'égalité femmes-hommes à la CLCL.

Vote : adopté à l'unanimité (11 pour).

Yves ILIOU,
Maire de GOULVEN

MAIRIE DE GOULVEN

Béatrice CARIOU LECOQ
Secrétaire de séance

Le Maire de GOULVEN informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES – 3, contour Motte 35000 RENNES – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.